

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1857.

Jurys d'examen pour la collation des grades académiques ⁽¹⁾.

ART. 16.

Amendement proposé par M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

(Candidature en droit)

Les matières à certificats sont :

L'encyclopédie du droit, *l'introduction historique au cours de droit civil*, l'exposé des principes généraux du Code civil.

Amendement présenté par M. MALOU.

2° Pour le premier examen de docteur :

Le Code civil, *y compris l'introduction historique au droit civil*, (examen mis en rapport avec un cours d'un an).

(1) Projet de loi, n° 92. } Session de 1855-1856.
Rapport, n° 244. }
Amendements, n° 60, 68, 70, 72, 75 et 77.
Rapport sur des amendements, n° 64.
